

Date de convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01 avril 2026

1. Délibération élection des délégués aux élections sénatoriales
2. Délibération désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
3. Délibération installation d'une vidéo surveillance et demande de subvention
4. Délibération dépôt d'un marché public de travaux sur la plateforme AWS salle des fêtes – restauration scolaire
5. Délibération création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2026
6. Informations diverses
7. Questions diverses

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Madame Annick DUTERTRE, Maire

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE, Nicolas CHAMPION, Thierry GREMILLON, Arnaud DROUIN, Marie-Christine VIGNERON, , Aurélie VILLEDIEU

Etaient absentes : Angélique LOGIER ayant donné pouvoir à Mme Aurélie VILLEDIEU
Carine THIERRY ayant donné pouvoir à Mme Annick DUTERTRE

Le conseil municipal a désigné Madame Marie-Christine VIGNERON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Se référant au compte rendu du 01 avril 2026, Madame DUTERTRE Annick demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations.

Le compte-rendu du conseil municipal du 01 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1/ Délibération élection des délégués aux élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 26 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Mise en place du bureau électoral

Mme le maire ouvre la séance.

Mme le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de :

- Mme Marie-Christine VIGNERON
- M. Dominique DODIN
- Mme Aurélie VILLEDIEU
- M Nicolas CHAMPION

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaire et suppléants

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, le délégué et ses suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Election du délégué titulaire (X1)

Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- Mme Annick DUTERTRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls: 00
- suffrages exprimés: 09
- majorité absolue : 05

Ont obtenu :

- Mme: Annick DUTERTRE 09_voix

Mme Annick DUTERTRE_ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants (X3)

Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

- Mme Marie-Christine VIGNERON
- M Dominique DODIN
- M Arnaud DROUIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 05

Ont obtenu :

- Mme Marie-Christine VIGNERON 09_voix
- M Dominique DODIN 09_voix
- M Arnaud DROUIN 09 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales :

- Mme Marie-Christine VIGNERON
- M Dominique DODIN
- M Arnaud DROUIN

2/ Délibération désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la fiscalité professionnelle unique,

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026/079 du 30 avril 2026 du conseil communautaire créant la CLECT,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Oùï l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal NOMME, parmi ses membres :

- Madame *DUTERTRE Annick* en tant que titulaire,
- Monsieur DROUIN Arnaud en tant que suppléant, en cas d'empêchement du titulaire, pour siéger à la CLECT de la communauté de communes Maine Saosnois.

3/ Délibération installation d'une vidéo surveillance et demande de subvention

Madame le Maire demande au conseil la possibilité de munir la mairie, l'agence postale, l'école, la Place de la Bascule, le local communal et le bourg d'une vidéo surveillance (caméras extérieures) compte tenu des dernières dégradations et cambriolages constatés la commune.

Madame le Maire précise qu'une subvention d'un montant de 50 % (une seule demande sur présentation de devis) peut nous être allouée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Autorise Madame le Maire à faire établir les devis nécessaires
- Autorise Madame le Maire, après étude, à signer le devis le plus approprié et faire toute démarche administrative nécessaire
- Autorise Madame le Maire à demander les subventions relatives à la vidéo surveillance

Un tableau récapitulatif sera préparé par Mme le Maire. Trois devis sont en attente (Groupama qui est notre assureur, Eryma qui a installé les caméras sur Bonnétable et Lynx de Beillé qui nous a contacté suite à l'article dans le journal).

4/ Délibération dépôt d'un marché public de travaux sur la plateforme AWS salle des fêtes – restauration scolaire

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer un marché de travaux sur la plateforme des marchés publics AWS suite au dépôt de bilan de la société BOYER VITRE qui avait été retenue.

Ce marché de travaux concerne le lot travaux de terrassement et maçonnerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Autorise Madame le Maire à déposer le marché sur la plateforme AWS
- Autorise Madame le Maire à réaliser toute démarche administrative nécessaire à l'issue de la clôture le 12 juin 2026 à 12 h
A ce jour quatre entreprises se sont présentés à la visite obligatoire qui a été organisée le 29 mai à 9 h.

5/ Délibération création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2026

Suite à la mutation de l'agent administratif au 15/08/2026 au plus tard, Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir créer deux postes à compter du 01/07/2026 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe catégorie B
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe catégorie B

Et de procéder au recrutement par le biais du site de d'emploi territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création des deux postes de catégorie B
- Autorise Madame le Maire à procéder au recrutement par le biais du site « emploi territorial.fr »

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la Commune.

6/ Informations diverses

Réouverture du Multi services

La locataire est venue récupérer une copie du bail à la mairie le sien étant inexploitable pour son assurance. Elle a précisé que la première expertise en visio n'a pas été concluante et qu'une expertise sur place aura lieu mercredi.

Elle cherche un maçon pour réparer le coffre rapidement. Elle doit installer des alarmes et prévoit de rouvrir au plus vite.

Tournoi des X

La photo et le planning de la journée ont été envoyés pour la journée de festivité.

Toutes les communes paient le casse-croute du midi et une boisson aux ambassadeurs. La commande a été passée auprès du comité des fêtes de Courcemont.

Géomètre station d'épuration

Les limites de propriété entre les terrains de la station, de JC Hubert de G Lantenois n'ayant pas de bornes, la clôture de Monsieur Hubert, au vu du cadastre, ne serait pas au bon endroit. Un rendez vous avec un géomètre est prévu le 8 juillet pour régulariser la situation.

Cantine

L'entreprise Convivio qui s'occupe de la restauration scolaire souhaite connaître notre position pour la rentrée de septembre 2026. API qui gère Nogent le Bernard nous a également sollicité.

Compte tenu de la fermeture temporaire du multi services, il a été décidé de se faire fournir le pain par convivio jusqu'au vacances scolaires d'été. Aucun boulanger ne souhaitant livrer, Mme le Maire était dans l'obligation d'aller à Bonnetable quotidiennement. Notre locataire a compris la situation.

Villages fleuris

L'agent technique a été déçu.

Après leur retard, une visite express a été menée.

Remarques : enlever le goudron dans une partie de la cour d'école pour semer des graines (végétaliser) malgré le fait que l'école a un espace vert à l'arrière et le jardin public à proximité.

Tous les ans le jury change et les personnes ne peuvent donc pas voir l'évolution. Nous attendons le résultat et prendrons la décision de poursuivre ou pas.

La priorité est que le bourg soit propre !

- **Départ de l'agent administratif**

La deuxième secrétaire de mairie de la commune de Courgains a postulé le poste de St Rémy du Val suite au décès de sa secrétaire.

Notre agent administratif déjà sur cette commune à 15 h semaine s'est vu proposer un poste à 35 heures semaines au plus tard au 15 août 2026, congés payés pris.

Notre agent a accepté le poste et Mme le Maire a déposé une annonce sur le site de l'emploi territorial

- **Site internet**

Le site internet est en ligne.

- **Aire camping car**

Mme VILLEDIEU Aurélie indique que des remarques négatives sur le manque d'information quant à la fermeture de l'aire de camping-car ont été relevées sur un site spécialisé.

Elle demande à pouvoir y apporter une réponse expliquant les raisons de la fermeture temporaire de l'aire de camping-car.

. 7/ Questions diverses

Fin de séance à 21 h00

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Annick DUTERTRE

Marie-Christine VIGNERON

OBSERVATIONS

